



Réf. : C.L.30.2018

Réunion générale du mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT)

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et aux organisations d'intégration économique régionale, et a l'honneur de les inviter à la **réunion générale du mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles**, qui sera accueillie par le Gouvernement suisse à Genève (Suisse), du 5 au 6 novembre 2018.

Le mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles a été établi par l'Assemblée mondiale de la Santé en 2014 et dans son mandat¹ sont évoquées les modalités préliminaires de convocation de la réunion générale, qui sont définies dans l'appendice 1 de l'annexe 3 du document A68/11.²

La réunion a pour **but** de réunir les participants au mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles représentant les gouvernements, le système des Nations Unies, et les acteurs non étatiques (organisations non gouvernementales, établissements universitaires, fondations philanthropiques et entités du secteur privé), en vue de raviver leur détermination et d'accélérer l'action multisectorielle et multipartite aux niveaux local, national, régional et mondial pour atteindre les cibles du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les MNT ainsi que les cibles concernant les MNT (cible 3.4), ou liées à celles-ci, du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La réunion générale sera subdivisée de la façon suivante :

- séances plénières d'ouverture et de clôture ;
- séances plénières officielles, y compris une séance à haut niveau ;
- tables rondes interactives sur des thèmes spécifiques.

...

¹ Disponible à l'adresse http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA67/A67_14Add1-fr.pdf.

² Disponible à l'adresse http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_11-fr.pdf.

Il est demandé aux États Membres de désigner un ou deux représentants de haut niveau. Le(s) délégué(s) désigné(s) devra/devront s’inscrire sur le site www.who.int/GCMGeneralmeeting avant le 12 octobre 2018 en téléchargeant une lettre de désignation officielle comportant le(s) nom(s), affiliation(s) et coordonnées détaillées de la/des personne(s) désignée(s).

Pour faciliter une large participation à la réunion générale, et conformément à la résolution WHA50.1, une attention particulière sera accordée aux délégués de pays qui entrent dans la catégorie des « **pays les moins avancés** » (PMA) des Nations Unies. L’OMS prendra en charge le coût d’un billet d’avion aller-retour en classe économique par l’itinéraire le plus direct, ainsi que l’hébergement – repas compris – pour la durée de la réunion générale, pour un délégué de chaque pays parmi les moins avancés. Les États Membres figurant sur la liste des PMA de l’ONU qui souhaitent demander une aide pour le voyage doivent le faire lors de leur inscription à la réunion générale, en joignant une copie de la lettre officielle de désignation indiquant le nom, l’affiliation, et les coordonnées détaillées du participant.

Au cours de la réunion générale, l’**interprétation** sera assurée en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

La documentation de la réunion générale, comprenant une brochure, le programme, un ordre du jour provisoire, des notes d’orientation ainsi que les dispositions relatives à l’organisation des travaux, sera mise en ligne en temps voulu sur le site www.who.int/GCMGeneralmeeting.

Le Directeur général de l’Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres et aux organisations d’intégration économique régionale les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 13 septembre 2018